



COSTE BOIS

FABRICATION DISTRIBUTION

SAS ETS COSTE

22 Avenue de la Résistance

ZI LE MARTOULET

24170 PAYS DE BELVES

Tél 05 53 29 52 05

www.parquet-coste.com

EXPLOITATION FORESTIERE | SCIERIE
BOIS FEUILLUS ET RESINEUX | BOIS TROPICAUX
PARQUETS, LAMBRIS, BARDAGES
CHARPENTE | MAISON OSSATURE BOIS
ISOLATION | AMENAGEMENTS EXTERIEURS

EI COUDERC CAROLINE

LIEU-DIT LE MAS

46340 DEGAGNAC

FACTURE

Date	N° Facture	N° Client
28/02/2025	32 076	89 227

N° TVA :
N° SIRET :

Page 1 / 1

Référence	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT	Tva
500096	BL n° APRA-50027 du 28/02/2025 (Marchandise enlevée) Plots Frêne ép: 65 mm en 2,500 m x 1,880 m x 0,054 m 1,00 PCE	0,254 M3	730,00	185,42	02
Total BL :				185,42	
<i>'Pour tout paiement, merci d'indiquer votre Nom + N° de facture ou d'acompte.</i> Nouveaux RIB depuis Novembre : IBAN : FR76 1005 7190 9000 0507 7770 684 / BIC : CMCIFRPP					

Base HT	F.F.	Eco-tax	Taux TVA	Montant TVA
185,42	0,00	0,00	02 20%	37,08

Total HT :	185,42 €
Eco-tax :	0,00 €
Base HT :	185,42 €
Total TVA :	37,08 €
Total TTC :	222,50 €
Total acompte :	0,00 €

Valeur en votre aimable règlement au **28/02/2025**
Règlement par **Chèque**

NET A PAYER : 222,50 €

SAS ETS COSTE au capital de 527 000 € - RCS - APE : 1622Z - Siret : 32899755600050 - N° Tva CE : FR26328997556 - N°REP FR304000_04NHOT
Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1005 7190 9000 0507 7770 684 - BIC : CMCIFRPP

Client	Date	N° facture	Montant TTC
03EICUDER	28/02/2025	32 076	222,50

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Conditions de vente : nos marchandises sont agréées par l'acheteur, à l'enlèvement. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi No 80335 du 12 mai 1980. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard autour de 12% l'an. Si le recouvrement entraîne l'intervention de notre service contentieux, le montant de la créance se trouvera majoré forfaitairement de 10% sur toutes les sommes dues, pour couvrir les frais de gestion contentieuse. Seul, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de Bergerac sera compétent dans tout litige nous opposant. Loi n°92-1442 : Aucun escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard : 3x le taux légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), COSTE BOIS adhère à l'organisme collecteur Eco maison (n° d'adhérent Bâtiment :FR304000_04NHOT). Certains produits commercialisés sont soumis à la REP, merci de nous consulter pour connaître le barème Eco Maison en vigueur, soumis à la TVA.